

**A toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis au 346 Rue Fontaine Lac-Poulin.**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité du Lac-Poulin a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre l'implantation d'un quai dont la longueur est de 10.4 m, soit 2.4 m plus long que la longueur permise selon la réglementation en vigueur. Cette demande a pour but de permettre l'amarrage d'un bateau dans une profondeur d'eau suffisante.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance qui sera tenue le 6 juillet 2020 à 19h00. Toute personne intéressée à cette demande peut se faire entendre par le conseil en communiquant avec la soussignée.

Donné à Lac-Poulin  
Ce 12 juin 2020



Annie Lapointe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---